

DEPARTEMENT DE LA
GIRONDE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT
DE BORDEAUX

CANTON DE CENON

COMMUNE
DE FLOIRAC

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA
COMMUNE DE FLOIRAC

Séance du 4 novembre 2019

Objet
**Transformation
d'un poste de
gardien brigadier
dans le cadre
d'emplois des
agents de police
municipale, sans
création
d'emploi-**

*LE NOMBRE DE
CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN
EXERCICE EST DE :*

33

Le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 octobre 2019 s'est réuni à 18 Heures 30 sous la présidence de M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Maire de Floirac.

Etaient présents :

Nathalie LACUEY, Cédric NAFFRICHOUX, Marcelle GRANJEON, Pascal CAVALIERE, Conchita LACUEY, Josette DURLIN, Jean-claude GALAN, Andrée COLLIN, Encarnacion MILLORIT, Nicole BONNAL, Valentine LOUKOMBO SENG, Jean- Michel MEYRE, Patrick DANDY, Ali RAIMI, Christophe BAGILET, Alexandre BOURIGAULT, Hervé DROILLARD, Régine HERMENT, Philippe VERBOIS, Patrick ROBERT, Marie-Laurence FEURTET, Nicolas CALT, Serge HADON, Jean-Hervé LEBARS

Absents excusés ayant donné pouvoir :

**M. IGLESIAS à M. GALAN
Mme CHEVAUCHERIE à M. MEYRE
Mme REMAUT à Mme GRANJEON
Mme LAQUIEZE à Mme DURLIN
M. LERAUT à M. NAFFRICHOUX
M. BUTEL à M. HADON**

Absent excusé :

M. François LEY

M. NAFFRICHOUX a été nommé secrétaire de séance

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Ville a décidé, il y a deux ans, de renforcer ses équipes de policiers municipaux , dans le cadre notamment de l'ouverture de la salle de spectacles ARKEA ARENA».

Considérant le départ par mutation d'un gardien brigadier et d'un brigadier-chef principal au cours du dernier trimestre 2019, il a été procédé au recrutement de deux agents afin de maintenir intact l'effectif de la police municipale.

Le jury a permis de recruter par voie de mutation deux brigadiers-chefs principaux qui devraient rejoindre les effectifs de la Police Municipale d'ici le début de l'année 2020. Afin d'effectuer ces prochaines mutations, Il est proposé de transformer un poste de gardien brigadier en poste de brigadier-chef principal.

Ainsi il est demandé au conseil municipal d'approuver la transformation du poste de gardien brigadier en poste de brigadier-chef principal dans le même cadre d'emplois. Il convient de mettre à jour le tableau des effectifs comme suit :

Grade	Nombre de postes créés	Nombre de postes supprimés
Gardien Brigadier	7	1
Brigadier-chef principal	1	0

Vu les articles 4-39-49-79-80 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'avis de la Commission Ressources Humaines, Administration Générale et Finances, Marchés publics et Nouvelles Technologies réunie en date du 23 octobre 2019 ;

Le Conseil Municipal, après délibéré,

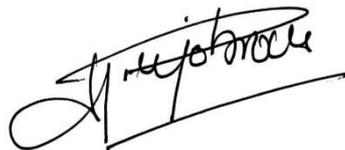
APPROUVE la transformation de poste, à effet du 1er janvier 2020, et la suppression à la même date du poste d'origine précité.

DIT que les crédits nécessaires au paiement de ces dépenses sont inscrits au Budget Primitif de la Ville.

*Ainsi délibéré, les jour, mois et an que dessus
Et ont signé au registre les membres présents*

POUR EXTRAIT CONFORME :
A la Mairie de FLOIRAC, le 5 Novembre 2019

Le Maire,



Jean- Jacques PUYOUBRAU

Nombre de votants :	31
Suffrages exprimés :	31
Pour :	31
Contre :	
Abstention :	